

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 37.

XIV. Jahrgang. *XIV.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 11. Septem. 1830. *Porrentruy.* Samedi, 11 Septemb. 1830.

Schweiz.

Die sogenannte Caquerellestraße.

Auszug der Beschreibung derselben, von einem Reisenden der diese Gegend vor kurzem besucht hat.

Die sogenannte Caquerellestraße, welche die Neuenburgischen und Freyburgischen Hochebenen in nähere und bequemere Verbindung mit dem Oberamte Pruntrut setzen soll, ist bereits fahrbar. Diese ganz auf Kosten des Amtes im Jahr 1828 begonnene, 34,000 Bernfuß lange und 20 Fuß breite Straße wurde von Hrn. Amtsinspektor Froté sehr geschickt tracirt und durch Arbeiter von St. Claude mit bekannter Kunstfertigkeit ausgeführt. Auf ihrer ganzen Ausdehnung läßt sich an einer einzigen, unbedeutenden Strecke ein unrichtiges Gefäll wahrnehmen, das übrigens beynahe nicht zu vermeiden

Suisse.

Route dite de la Caquerelle.

Extrait de la relation d'un voyageur qui vient de la parcourir.

La route dite de la Caquerelle, destinée à former une communication facile et commode, pour les hautes plaines de Neuchâtel et de Fribourg avec le Grand-Bailliage de Porrentruy, peut déjà être parcourue en voiture. Cette route construite entièrement aux frais dudit Bailliage, a été commencée en 1828; elle a 34,000 pieds de Berne de longueur et 20 pieds de largeur: son tracé a été habilement fait par M. Froté, Inspecteur des routes du Bailliage, et l'exécution des travaux, par des ouvriers de St. Claude qui ont justifié la réputation qu'ils possèdent à cet égard. Sur toute la longueur de la route, il n'existe qu'un seul petit espace dont la pente n'est pas rigoureusement

war. Der fein zerbröckelte Kalkfelsen lieferte allenthalben vortreffliches Material.

Von St. Brais, einem Dorfe im Amte Freybergen, verfolgt man eine halbe Stunde lang bis unterhalb eines künstlich gebildeten Felsenthores die Straße, welche das Amt Delsberg vor einigen Jahren über Glovelier unter der Leitung des Hrn. Watt nach den Freybergen eröffnen ließ. Dann betritt man unterhalb dem Dorfe Seut links die neue Straße, welche eine nordöstliche Richtung verfolgend, endlich auf dem Rebetsch in die große Straße von Bern nach Frankreich ausmündet. Gegen Osten genießt man auf derselben beynahe fortwährend einer herrlichen Aussicht auf das weite und gut bebaute Delsbergerthal, welches tief zu den Füßen des Wanderes auf breiter Grundfläche viele ansehnliche Dörfer zur Schau trägt. In der Entfernung erblickt man die weißen Mauern des freundlichen Städtchens Delsberg und zu hinterst im Gemälde einen hohen Kranz von Bergen. Hin und wieder ist die Aussicht durch Laubgehölz, das sich hart am Rande des Weges erhebt, unterbrochen. In lieblicher Verschleyrung schimmert dann die ferne, bläuliche Landschaft zwischen den Zweigen und Blättern durch. Westwärts ist es den Blicken an einer einzigen Stelle vergönnt, nach den schroffen, bewaldeten Ufern des Doubs zu streifen, der sich in seiner tiefen Verborgenheit zu gefallen scheint. Bey gutem Wetter, wenn sich vom Thale aufwärts der Schall vieler Glocken hören läßt und sonst ferne vom Geräusch der Menschen ringsherum, die Natur in feyerlicher Stille herrscht, ist eine Wanderung auf dieser erhabenen Bühne dem Gemüthe sehr ansprechend.

Der obbeschriebene, bey 26,000 Schweizerfranken kostende Bau, welcher größtentheils aus der Einregistrirungsgebühr bestritten wurde, macht seinen Urhebern große Ehre. Bis dahin mußten alle Reisende, welche von La Chaux-de-fonds, dem höhern Theile des St. Immerthales oder den Freybergen sich nach Pruntrut begeben wollten, von St. Brais weg entweder über Glovelier oder St. Ursitz ihren fernern Weg einschlagen. In beyden Fällen sanken sie tief hinab, um dann wieder mühsam einen hohen Bergrücken zu übersteigen. Besonders war der Weg über St. Ursitz und die Höhe von La Croix beschwer-

exacte, défaut qui du reste, était presqu'impossible à éviter. La roche calcaire concassée a fourni partout d'excellens matériaux.

Depuis St. Brais, village du Grand-Bailliage des Franchès-Montagnes, on suit l'espace d'une demi-lieue, la route de Glovilier, construite depuis quelques années, sous la direction de M. Watt, par le Bailliage de Delémont, pour servir de communication avec les Franches-Montagnes, jusqu'à une voute taillée dans le roc. La, au bas du village de Seut, commence la nouvelle route qui, se dirigeant constamment au Nord-Est, va joindre sur la montagne des Rangiers la grande route de Berne en France. En parcourant cette nouvelle route on jouit sur toute sa longueur, d'une vue charmante sur la vallée fertile et bien cultivée de Delémont qui, dans son large bassin, étale aux pieds du voyageur un grand nombre de villages considérables. Au loin on découvre les murs de la jolie ville de Delémont, une rangée de montagnes d'une grande élévation couronne ce beau tableau. D'espace en espace la vue est interceptée par quelques arbustes qui s'élèvent au bord du chemin, et qui couvrent d'une espèce de voile transparent le paysage lointain, dont on apperçoit toujours quelques parties à travers le feuillage. A l'ouest il se trouve un seul point qui permet à l'œil de plonger sur la vallée profonde et escarpée du Doubs, qui semble se plaire dans la solitude des bois qui ombragent ses bords. Pendant une belle journée, lorsque le son éloigné des cloches, est le seul bruit qui vient interrompre le calme imposant de la nature, l'âme du voyageur se trouve singulièrement émue en parcourant ce théâtre élevé.

La construction de cette route, dont les frais se montent à peu près à 26,000 liv. suisses, somme qui a été payée en majeure partie sur les fonds de la caisse d'enregistrement, fait grand honneur à ses auteurs. Jusqu'ici tous les voyageurs qui venaient de la Chaux-de-fonds, de la partie supérieure du val de St. Imier ou des Franches Matagnes pour se rendre à Porrentruy, étaient obligés de passer ou par Glovilier ou par St. Ursanne. Dans l'un et l'autre cas ils descendaient dans une vallée profonde pour gravir ensuite une très-haute mon-

lich. Jetzt hingegen rollt man von St. Brair in ungebindertem Trabe nach dem Rebetsch und gelangt dann endlich auf der großen Landstraße nach Pruntrut hinunter.

(Neue Schweizerzeitung.)

tagne. Le chemin de St. Ursanne et de la Croix était surtout très-pénible. Aujourd'hui on arrive facilement au trot et sans rencontrer le moindre obstacle, depuis St. Brais aux Rangiers, d'où l'on descend par la grande-route à Porrentruy.

Des cirages pour la chaussure et de leur fabrication.

Il n'y a pas plus d'une douzaine d'années qu'on n'employait en France d'autre cirage que le blanc d'œuf, qu'on battait avec du noir de fumée; mais ce cirage, quoique très-luisant et séchant promptement, offrait deux inconvéniens graves:

1.° Par la chaleur, il prenait du retrait et se levait en écailles;

2.° Par l'humidité ou la pluie, il se ramollissait au point qu'il coulait et tachait les bas et tout ce qu'il touchait; d'ailleurs, on ne pouvait le conserver longtems, parce qu'il se décomposait et répandait alors une fort mauvaise odeur.

Depuis la découverte du charbon animal, on l'a substitué au noir de fumée. Ce charbon est donc le principe colorant des divers cirages; il y est uni à la mélasse, aux acides sulfurique et hydrochlorique, à un peu d'huile, etc. Nous allons faire connaître les recettes qui ont acquis une certaine réputation

A. Cirages liquides.

Cirage dit noir du Japon.

Noir d'ivoire en poudre très-fine,		3 onces.
Sucre en poudre,		2
Acide sulfurique	aa	1
Acide hydrochlorique		
Un citron,		
Huile douce,		4 gros.
Vinaigre,		1 pinte.

On mêle le noir d'ivoire avec le sucre et l'huile, on les triture ensemble; ajoutez ensuite le suc de citron avec le quart du vinaigre; vous continuerez à remuer le mélange, après quoi vous y verserez les deux acides, en remuant toujours, et vous finirez par y introduire le restant du vinaigre.

On doit agiter la bouteille chaque fois que l'on veut s'en servir.

Cirage peu coûteux.

Noir d'ivoire,		2 onces.
Sucre en poudre,		1 once 4 gros.
Huile douce,		demi-cuiller.
Petite bière,		½ pinte.

On mêle le sucre avec le noir d'ivoire et l'huile, et l'on y ajoute ensuite peu à peu la bière.

Autre cirage

Noir d'ivoir,		7 liv.
Mélasse,		7
Acide sulfurique,	aa	14 onces.
Acide hydrochlorique,		
Huile de lin ou d'olive,	aa	6 onces 2 g.
Gomme du pays.		
Vinaigre,		3 liv. et d.

On verse peu à peu l'acide sulfurique dans six fois son poids d'eau; on y ajoute peu à peu l'acide hydrochlorique: cela fait, on met la mélasse dans une grande capsule en faïence ou en grès, et on y délaie ces deux acides.

D'autre part, on met le noir d'ivoire en poudre très-fine dans un autre terrine de grès, et l'on en fait une pâte épaisse au moyen de suffisante quantité d'eau; en cet état, on y verse le mélange contenant les acides et la mélasse, et l'on agite bien, tant pour favoriser le dégagement gazeux qui a lieu, que pour faire un mélange bien homogène; on y verse ensuite peu à peu le vinaigre. Enfin, on fait dissoudre la gomme dans cinq à six fois son poids d'eau, et on l'y ajoute, ainsi que l'huile. On bat le cirage pendant quelque tems, et lorsqu'il est bien uni, on y incorpore une quantité d'eau suffisante pour avoir 17 litres et demi de cirage liquide, qu'on distribue dans soixante-dix bouteilles d'un quart de litre chacune, en ayant soin de le tenir bien agité. Quant à l'essence de citron, de lavande, de romarin que quelques fabricans y ajoutent, nous croyons cette addition très-inutile. Il convient cependant de ne pas mettre

le cirage en bouteilles dès qu'il est fait, il vaut mieux surseoir de quelques jours pour attendre que le dégagement du gaz acide carbonique ait eu lieu, parce que sans cette précaution les bouteilles pourraient se casser. Ce gaz est dû en grande partie au sous-carbonate calcaire que contient le noir d'ivoire ou charbon animal, dont l'acide carbonique est dégagé, à cause de l'affinité plus grande qu'ont les acides sulfurique et hydrochlorique avec la chaux.

AVIS.

La malveillance avait cherché à répandre des bruits de nature à inquiéter les parens des militaires suisses au service des Deux-Siciles, et auxquels les évènemens de Paris auraient pu donner quelqu'apparence de plausibilité; mais il a été facile en remontant à la source de ces nouvelles, d'en démontrer la fausseté; la tranquillité n'a pas cessé d'être parfaite dans la capitale, la meilleure harmonie continue à régner entre les quatre régimens Suisses, et l'armée qui est généralement animée du meilleur esprit et dans laquelle aucun symptôme de trouble ne s'est manifesté; nous n'ayons donc rien à redouter au dedans, et la marche des événemens politiques écarte l'idée d'une agression au dehors. Le régiment de Wittenbach, dont le sort nous intéresse plus particulièrement, se trouve encore à Nola, d'où il se rendra incessamment à Naples pour y recevoir son drapeau des mains de Sa Majesté elle-même. Le fait seul qu'il n'y a eu depuis un an, que le régiment est en Sicile, qu'un seul coup de porté par un bourgeois à un de nos soldats, prouve suffisamment le bon esprit dont sont animés les habitans à notre égard; l'on doit même ajouter que le militaire avait lui-même été le provocateur de la rixe dans laquelle il a reçu une blessure. Notre artillerie est actuellement formée et l'état sanitaire des troupes n'a pas cessé d'être satisfaisant. Ces détails, extraits de la lettre d'un officier du régiment de Wittenbach, ont été communiqués à l'officier commandant le recrutement à Porrentruy, qui s'empresse de les porter à la connaissance du public, afin de le mettre en garde contre des bruits de toute nature, que l'on se plait à répandre, et qui ont pu trouver de l'acceuil dans les campagnes.

Le Sr. Augustin Froidevaux, fils de feu Jean-Claude, des Ecarts, commune de Muriaux, étant parti en 1810 pour le service des armées françaises et n'ayant point donné de ses nouvelles depuis le mois de juin 1812, ses héritiers présomptifs demandent l'ouverture de sa succession et l'envoi en possession de ses biens. Ceux qui auront des oppositions à former à cette demande devront les déposer avant le 5 octobre prochain, au Greffe-baillival de ce lieu.

Saignelégier, le 2 septembre 1830.

Le Grand-Baillif, Hopf, *Colonel.*

Le public est prévenu, qu'ensuite d'autorisation du conseil tutélaire de la commune de Courgenay, en date du 1.er septembre courant, sous le N.° 101, page 98 du registre, et à la requête de D.me Marie, née Convert, veuve de feu Jean-Baptiste Débœuf, assistée et autorisée par le Sr. Joseph Theuvenat, taillandier, son conseil judiciaire, agissant encore pour sa fille Marie-Anne Débœuf, demeurant à Courtemautruy, commune de Courgenay;

Il sera, Lundi 13 du courant, neuf heures du matin, au domicile de ladite veuve, à Courtemautruy, procédé devant le notaire soussigné à la vente par adjudication publique, de cinq chevaux, d'une vache, chariot, charrue, harnais, et meubles arratoires, appartenant à ladite veuve et sa dite fille, à des conditions très-avantageuses; les amateurs y sont invités.

Miécourt, le 3 septembre 1830.

Bœchat, Notaire de Bailliage.

La régence de l'école de Bévilard, Grand-Bailliage de Moutier-Grandval, étant vacante par résignation volontaire; ceux qui voudraient offrir leurs services pour cette place, sont invités à se présenter à la cure de Bévilard, munis de leurs certificats, le Jeudi 7 octobre prochain, où l'examen aura lieu dès les dix heures du matin. L'office est celui des Régens de campagne. Le bénéfice consiste en 51 liv. 3 batz de Suisse, plus dix-huit penaux, moitié froment, moitié boige.

Ducrot, Pasteur et Commissaire des écoles du Grand-Bailliage.

L'administration du tir du Bailliage de Porrentruy prévient MM. les tireurs, que le grand tirage commencera Lundi 13 septembre, à sept heures du matin, et finira le lendemain à une heure de relevée.

Le 5 juin 1830, il a été délivré un certificat d'origine par M. Imer, pasteur de la paroisse de Sornetan, et l'autorité communale de Souboz, à Henri-Louis Carnal de ladite commune. Ce certificat a été confié à un individu pour le présenter à M. le Grand-Baillif de Moutier, pour être revêtu de sa signature et de son sceau. Cet individu dit l'avoir perdu. En conséquence on donne avis au public, que ce certificat est déclaré nul et de nul effet pour celui entre les mains de qui il est tombé.

Le Maire, *Jean-Pierre Carnal.*

La commune de Cormoret, Grand-Bailliage de Courtelary, remettra par enchère publique, le Samedi 25 septembre courant, à dix heures du matin, à la maison commune dudit lieu, la cueillette de la poix blanche pour entrer en jouissance au premier juin 1832, pour six ans.

Messieurs les Maires sont priés de donner connaissance du présent aux amateurs qui connaitront dans leurs communes respectives.

J.-H. Ganguillet, *Maire.*

Bekanntmachung einer Güterſteigerung.

Dienſtag den 21. des lauffenden Monats, Nachmittags zwey Uhr, wird in der Wirthſchaft zu Büßerach Amtey Thierſtein, Cantons Solothurn, das der Regierung dieſes Cantons angehörende, und in nachfolgenden Grundſtücken beſtehende Schloßgut zu Thierſtein an eine öffentliche Steigerung gebracht und dem Meiſtbiethenden unter den vor der Steigerung zu eröfnenden Bedingungen überlaßen werden, als:

A. Der Eſpel, ein Einſchlag von circa 19 Jucharten Mattland, im Grundbuch Büßerach mit N.° 792 und in jenem von Breitenbach mit N.° 2048 bezeichnet, wozu das Gebäude N.° 83 Wohnung, Stall und Scheuer enthaltend gehört, dieſer Einſchlag wird ſtückweiſe, wie er aus geſchwirrt iſt, und überhaupt ausgerufen, und je nach der beßern Looſung aberlaßen werden.

B. 25 Stücke Acker, welche circa 33 Jucharten meßen, und in den Gemeinden Büßerach und Breitenbach zerſtreut liegen. — Dieſe Aecker werden Stückweiſe ausgerufen und verkauft.

C. Der ſogenannte Sennhof zu Thierſtein, im Grundbuch Büßerach mit N.° 1245 bezeichnet, und für 15 S. V. Kühe Sömmerung und Winterung erachtet, beſteht in nach folgenden Grundſtücken.

1. Die Grafenmatt zwiſchen der Landſtraß und dem Liſelbach, circa 22 Jucharten.

2. Das Ziegelmätteli, jenſeits der Liſel nächſt der Schloßſchener bis an das Kühgäßlein, circa 3 ½ Jucharten.

3. Das Formetmätteli, oberhalb dem Kühgäßlein, circa 3 Jucharten.

4. Die Birgelweid, oberhalb dem Frometmätteli, circa 24 Jucharten.

5. Die Waldung rings um die Birgelweid, circa 20 Jucharten.

6. Die Schwalbenneſt weid auf der entgegengeſetzten Seite der Grafenmatt jenſeits der Landſtraße bis an die Waldung, welche als Regierungs eigenthum beybehalten wird circa 25 Jucharten.

7. Das Wohnhaus des Lehnmanns ſamt Stallung und Scheuer N.° 75, das ſogenannte Hühnerhaus N.° 76 und die am Ende der Grafenmatt ſtehende größere Scheuer ſamt Ställen und Wagenſchöpfen N.° 77.

8. Endlich der zwiſchen dem Lehnhaus und der Liſel gelegene Krautgarten.

Kaufliebhaber können die Steigerungsbedingniße, während den 8 Tagen, welche der Steigerung vorangehen, bey dem Hochgeachteten Herrn Oberamtmann von Vivis zu Breitenbach einſehen.

Solothurn, den 2. Septem. 1830.

Namens des Finanz-Raths der Republik Solothurn:

Der Aktuar, Amanz Dürholz.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 31 August 1830.
Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 22 btz. 5 4/5 rap.

Roggen . . .	13 btz. 0 rp.	—	18 btz. 0 rp
Gerste . . .	9 btz. 0 rp.	—	11 btz. 0 rp.
Haber der Mütt	50 „ 0 „	—	87 „ 0

Prix des grains au marché de Berne, du 31 Août 1830.
Prix moyen du boisseau

Epeautre égrugé, 22 bz. 5 4/5 rap.

Seigle, . . .	13 bz. 0 rp.	—	18 bz. 0 rp.
Orge	9 bz. 0 rp.	—	11 bz. 0 rp.
Avoine (le sac)	50 » 0 »	—	87 0

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 3. September 1830.
Preis von einem Sack.

Kernen . . .	17 Fr. 0 Btz.	—	24 Fr. 3 Btz.
Roggen . .	00 „ 0 „	—	00 „ 0
Gerste . . .	8 „ 0 „	—	8 „ 6
Blieben Säck stehen	328.		

Prix des grains au marché de Bâle, du 3 Septembre 1830.
Prix du sac.

Epeautre égrugé,	17 fr. 0 bz.	—	24 fr. 3 bz.
Seigle, . . .	00 » 0 »	—	00 » 0
Orge, . . .	8 » 0 »	—	8 » 6

Le nombre de sacs non vendus est de 328.

Kornmarkt-Preis.

Pruntrut, den 9. Septemb. 1830.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs. Batz.	Rap.
Kernen	21	—
Mischelkorn	15	—
Haber	5	—
Gersten	10	—
Paschi	—	—
Wicken	7	—
Erbsen	—	—

Delsperg, den 7. Septemb. 1830.

Kernen	20	5
Roggen	--	—
Gersten	12	—
Erbsen	24	—
Linsen	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 9 Septembre 1830.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	21	—
Epeautre mélangé	15	—
Avoine	5	—
Orge	10	—
Boige	—	—
Vesces	7	—
Pois	—	—

Delémont, du 7 Septembre 1830.

Epeautre égrugé	20	5
Seigle	—	—
Orge	12	—
Pois	24	—
Lentilles	—	—

TAXE DU PAIN ET DE LA VIANDE.

		Rap.
Porrentr.	Pain blanc, la livre, .	13
	— mi-blanc, id. . .	12
	— bis, id. . .	10
	Le bœuf, la livre, . .	23
	Le veau, id. . . .	21 1/2
	Le mouton, id. . . .	23

		Rap.
Delémont:	Pain blanc, la livre, . .	14
	— mi-blanc, id. . . .	12
	— bis, id. . . .	10
	Le bœuf, la liv., . . .	22 1/2
	Le veau, id. . . .	20
	Le mouton, id. . . .	22 1/2
	La Vache, id. . . .	15